

**Distribution géographique de la diphthérie dans les différents districts.**

Moyenne annuelle des décès diphthéritiques de 1877 à 1893:

District	Par 10,000 habitants
Aigle . . . . .	6.4 3.4
Aubonne . . . . .	2 2.3
Avenches . . . . .	1.6 3
Cossonay . . . . .	2.9 2.4
Echallens . . . . .	3.3 3.3
Grandson . . . . .	3.8 2.8
Lausanne (hôpital compris)	24 5.9
La Vallée . . . . .	0.7 1.2
Lavaux . . . . .	2.2 2.2
Morges . . . . .	3.8 2.6
Moudon . . . . .	2.8 2.4
Nyon . . . . .	2.4 1.8
Orbe . . . . .	2.6 1.8
Oron . . . . .	1.7 2.5
Payerne . . . . .	5.5 5
Pays-d'Enhaut . . . . .	1.2 2.5
Rolle . . . . .	1.5 2.4
Vevey . . . . .	9.7 3.7
Yverdon . . . . .	5.8 3.5

On peut remarquer sur la carte dressée d'après ces chiffres que la diphthérie a apparu dans toutes les parties du canton et n'est pas influencée par la situation géographique.

Le voisinage du lac, regardé par *Franck* („*Œuvres*“, vol. IV, pag. 100, traduction de Bayle) comme une cause prédisposante du croup n'a joué aucun rôle dans l'écllosion des épidémies. Il est même curieux à noter que, des deux districts montagneux, c'est celui qui n'a pas de lac qui a eu la léthalité diphthérique la plus grande (Pays-d'Enhaut 2.5 décès par 10,000 habitants, La Vallée 1.2).

Il est intéressant de suivre le mode d'expansion de la diphthérie; il ressemble à celui du phylloxera. La région principalement envahie dans les 20 dernières années se trouve à l'orient de la Venoge. Les districts de l'occident, riverains du lac, ont été moins atteints.

**Mesures de prophylaxie.**

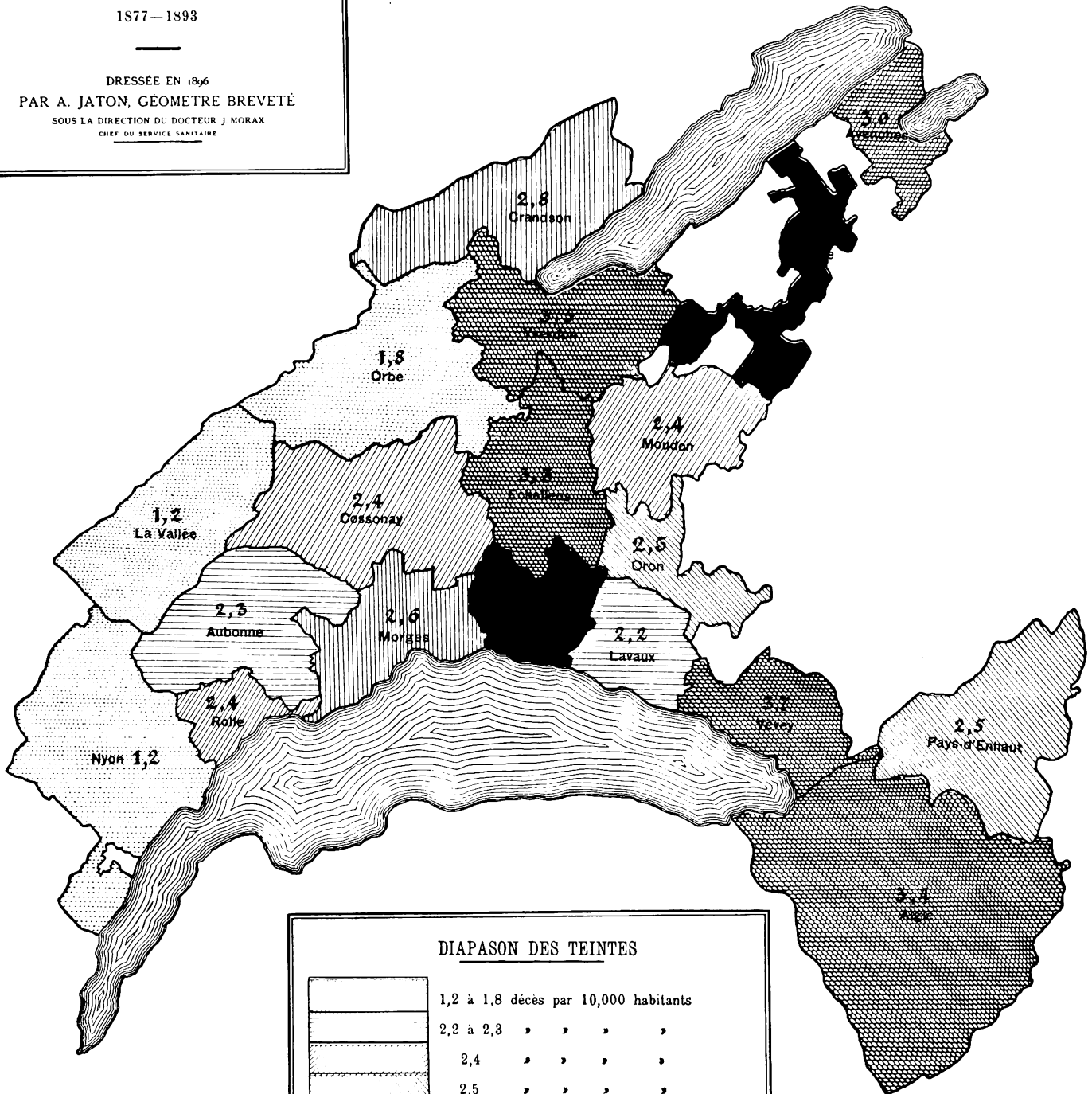
Il serait fort utile, à l'apparition d'un cas de diphthérie, lorsque le médecin est éloigné, de faire des inoculations préventives de sérum à tous les enfants menacés et même aux adultes de la famille du malade. Ces inoculations sont inoffensives et leur efficacité a été démontrée dans des rapports de médecins vaudois („*Santé publique dans le canton de Vaud*“, en 1896. Société vaudoise de médecine, séances du 5 juin 1897 et

CARTE  
DU  
CANTON DE VAUD

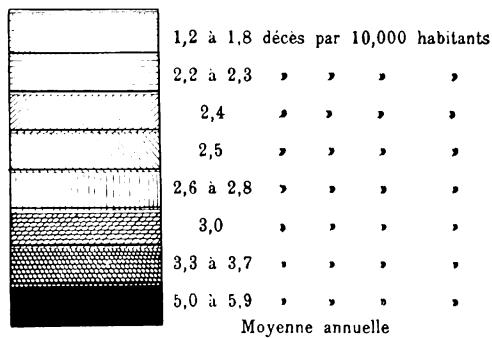
MORTALITÉ PAR DIPHTÉRIE ET CROUP

1877-1893

DRESSÉE EN 1896  
PAR A. JATON, GÉOMETRE BREVETÉ  
SOUS LA DIRECTION DU DOCTEUR J. MORAX  
CHIEF DU SERVICE SANITAIRE



DIAPASON DES TEINTES



2 juillet 1898). La clinique et l'expérimentation démontrent que l'action préservatrice cesse du 21<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> jour.

Les inoculations préventives devraient être à la charge de l'Etat, comme les vaccinations antivarioliques.

Des instructions officielles très précises ont été données aux médecins, aux personnes chargées de soigner les malades et aux municipalités. Elles sont basées sur le fait que la diphtérie est causée par un germe vivant, le bacille de Lœfler.

Isoler immédiatement le malade; désinfecter les matières qu'il expectore ou qu'il vomit, les fausses membranes qu'il rejette; empêcher la propagation des microbes par la désinfection des linges, de la literie, des vêtements et de la chambre, telles sont les principales précautions ordonnées.

Le service sanitaire avise le syndic de chaque cas signalé dans la commune. L'autorité municipale est tenue de prendre des mesures préventives.

Dans les lazarets, le port d'un costume spécial (blouse de toile) est exigé de toutes les personnes en contact avec les malades. Les visiteurs, à leur sortie, doivent se laver le visage et les mains avec une solution désinfectante.

L'arrêté du 27 novembre 1896 concernant l'hygiène dans les écoles prescrit l'éviction du malade, de ses frères et sœurs, et en outre celle des écoliers demeurant dans le voisinage de l'enfant malade. En temps d'épidémie, les instituteurs sont invités à examiner attentivement leurs élèves et à renvoyer tous ceux qui présentent un symptôme suspect.

La durée de l'exclusion d'un diphtérique est de 40 jours. Celle des frères ou voisins d'un diphtérique est de 10 jours.

Les écoles maternelles (enfantines) sont fermées dès la constatation du premier cas de diphtérie.

Les mesures ordonnées pour les inhumations doivent être rigoureusement observées, l'entrée dans la maison mortuaire est interdite. Les enfants ne peuvent pas suivre le convoi funèbre. Les fleurs mortuaires seront brûlées ou enfouies avec le cercueil.

La désinfection des logements doit se faire suivant les instructions officielles.

Pour faciliter le diagnostic de la nature des affections couenneuses, le laboratoire du service sanitaire fait les recherches bactériologiques nécessaires.

## Fièvre typhoïde.

Cette maladie infectieuse, transmissible, évitable, disparaît de toutes les localités qui assainissent leur sol par un bon système d'évacuation des matières excrémentielles et qui fournissent en abondance de l'eau potable saine à tous les habitants.

Elle a toujours existé, et nous avons pensé qu'il y avait de l'intérêt à étudier, d'après les descriptions des médecins vaudois, ses phases de fréquence et sa gravité à diverses époques.

Le Dr Tissot (1755) donne un récit fort complet de „l'épidémie de fièvre bilieuse de Lausanne“ qui n'est évidemment qu'une épidémie de fièvre typhoïde à caractère spécial.

Il décrit ensuite plusieurs espèces de *fièvres putrides, malignes*, qui ne sont que des formes diverses de la dothientérie. Il montre que deux épidémies peuvent apparaître simultanément et se compliquer l'une l'autre. On ne doit pas, du reste, faire rentrer toutes les affections intestinales épidémiques dans le cadre de la fièvre typhoïde.

Celle-ci était fréquente, mais du fait que nous n'observons plus de nos jours ni typhus ni dysenterie, nous ne pouvons tirer la conclusion que toutes les fièvres malignes ou putrides de jadis étaient des fièvres typhoïdes. Les conditions de vie étaient autres et les militaires rentrant dans leurs foyers apportaient souvent les germes des maladies des camps.

„En 1755 (Tissot, „Avis au peuple“, 7<sup>e</sup> vol., p. 10, 1761) il y eut à Lausanne, en automne, quand l'épidémie de fièvres putrides commença à cesser, un grand nombre de dysenteries qui avaient beaucoup de rapport avec ces fièvres.“ La thérapeutique de Tissot n'est plus admissible, mais ses conseils hygiéniques conservent leur valeur. Il recommande (p. 16) „que les malades aillent à la selle dans des endroits à part, parce que les excréments sont très contagieux. Il faut changer souvent de linge“. — Il conseille avec Boerhave d'imprégner de vapeur de soufre l'eau des boissons en brûlant des pâtes soufrées (brand) dans un tonneau.

C'est très probablement à Tissot qu'il faut rapporter l'inspiration des „Instructions utiles et nécessaires sur les moyens de nous préserver de la fièvre maligne qui règne et de la guérir le plus souvent“. Le tout composé et publié d'ordre de leurs Excellences nos souverains Seigneurs de la ville et république de Berne par un effet de leurs soins paternels en faveur et pour l'avantage de leur pays en date du 28 mars, 1765, Berne.<sup>1)</sup> — Ces recommandations de l'autorité sanitaire furent distribuées au public sous forme de petites brochures d'un format commode et pratique, analogues à celles publiées ces dernières années par la Société de médecine.

La description de cette „Fièvre chaude putride“ qui enleva beaucoup de monde, même des gens vigoureux, nous permet de la rattacher au groupe ty-

<sup>1)</sup> Dans l'original allemand, on indique comme rédacteurs Haller, Dr Ith et Rosselet (v. „Influenza“, Dr Schmid, p. 236).